

MARCHÉ PUBLIC À PROCÉDURE ADAPTÉE

Articles L2123-1 et R2123 et suivants du code de la commande publique



PROGRAMME DE LA CONSULTATION

Fourniture et installation de climatiseurs au sein des écoles de Cerbère

Date limite de la consultation

15 janvier 2026

COMMUNE DE CERBERE
Écoles Jean JAURÈS & Jean FORTUNE

23 avenue Général de Gaulle
66290 Cerbère
Téléphone : 04 68 88 63 18

OBJECTIFS DU PROJET

L'objet de la présente consultation est la désignation d'un opérateur spécialisé dans la fourniture et l'installation de climatiseurs réversibles pour les écoles de la commune (Jean Jaurès & Jean Fortune).

La commune de Cerbère souhaite améliorer les conditions d'accueil des enfants et du personnel éducatif des écoles Maternelle et élémentaire en installant un système de climatisation réversible. Ce projet s'inscrit dans une démarche de modernisation des équipements publics, de prévention des risques liés aux fortes chaleurs et à l'hiver, des ailes de saison et de bien-être au travail pour les agents municipaux, le corps enseignant et les élèves.

L'objectif est de garantir un confort thermique optimal tout au long de l'année, en particulier pendant les périodes estivales où les températures peuvent être élevées, nuisant à la concentration, à la santé et à la qualité des activités pédagogiques.

DONNEES DES SITES

Les écoles de la commune sont situées en plein cœur de la commune, elles sont sujettes des principales évolutions climatiques du département.

L'école maternelle publique Jean Fortune, située au 20 Rue Dominique Mitjaville, cette école accueille les enfants de la petite à la grande section. Le bâtiment principal, date des années 1980 et comprend plusieurs salles pédagogiques, un bureau administratif, un espace de repos, des sanitaires, ainsi que des espaces extérieurs adaptés aux jeunes enfants. Les salles de classes objet de la consultation sont situées au rez-de-chaussée.

L'école élémentaire publique Jean Jaurès, implantée au 6 Avenue Maréchal Joffre, accueille les élèves du CP au CM2. Le bâtiment, construit dans les années 1970, est réparti sur deux niveaux, et comprend plusieurs salles de classe, un bureau de direction, une salle des maîtres, des sanitaires et des locaux techniques.

Des rénovations très sommaires ont été réalisées au fil des années. L'installation de climatiseurs devra tenir compte des structures existante et des contraintes d'accès aux réseaux électriques et de ventilation.

BESOINS FONCTIONNELS

L'amélioration des conditions thermiques des écoles portera à minima sur :

Écoles Jean Jaurès :

- Deux salles de classe de 250 m³

École Jean Fortune :

- Une salle de classe 200 m³
- Une salle d'éveil de 160 m³

En option, l'opérateur pourra proposer la modernisation :

- Une salle administrative & bibliothèque 250 m³ +180 m³

Le système de climatisation devra répondre aux besoins suivants :

- Climatiser efficacement les salles de classe en tenant compte des volumes et de l'occupation des locaux.
- Offrir une régulation thermique précise, permettant d'adapter la température selon les usages et les saisons.
- Être silencieux, afin de ne pas perturber les activités scolaires ni créer de nuisances sonores.
- Être simple d'utilisation, avec des commandes accessibles et compréhensibles pour le personnel non technique.
- S'intégrer discrètement dans les locaux existants, sans altérer l'esthétique ni la fonctionnalité des espaces.

CONSTRAINTES TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES

Le projet devra respecter plusieurs contraintes notamment celles se rapportant des articles R2111-10 à R2111-17 et article L2112-2 du code de la commande public :

- Normes électriques et de sécurité : les installations devront être conformes aux réglementations en vigueur, notamment en matière de protection des personnes et des biens.

- Intervention hors temps scolaire : les travaux devront être planifiés en dehors des horaires de classe pour éviter toute perturbation des activités pédagogiques et garantir la sécurité des enfants.
- Respect de l'environnement bâti : les équipements devront être installés sans dégrader les structures existantes, en tenant compte des contraintes architecturales et patrimoniales éventuelles.
- Autorisations administratives : si nécessaire, les démarches liées à l'urbanisme ou à la déclaration préalable devront être prises en charge par le prestataire en lien avec la Mairie, du fait que le bâtiment est situé dans un secteur classé au titre des monuments historiques,

PERFORMANCES ATTENDUES

Les équipements proposés devront présenter les caractéristiques suivantes :

- Être réversibles, capables de produire du chaud et du froid, pour une utilisation toute l'année.
- Afficher une efficacité énergétique élevée (classe A ou supérieure), afin de limiter la consommation électrique et les coûts de fonctionnement.
- Avoir un niveau sonore réduit, adapté à un environnement scolaire où le calme est essentiel.
- Être garantis au minimum deux ans, tant sur les équipements que sur la pose.
- Accompagnés d'une proposition d'un contrat d'entretien

CONDITIONS D'EXPLOITATION

Les climatiseurs devront être installés de manière à permettre un entretien facile et sécurisé. Le prestataire devra fournir :

- Une notice d'utilisation claire
- Une formation minimale au personnel de l'école pour l'usage courant
- Des recommandations d'entretien pour assurer la pérennité du matériel

ÉLEMENTS A FOURNIR PAR LES CANDIDATS

Les entreprises intéressées devront présenter un dossier comprenant :

- Un devis détaillé, avec la description technique des équipements proposés
- Un mémoire technique, précisant les modalités d'installation, les délais, les moyens humains et matériels mobilisés
- Les attestations de conformité aux normes en vigueur
- Les conditions de garantie et de maintenance
- Des références de prestations similaires, notamment en milieu scolaire ou public
- Les délais d'intervention proposés, en cohérence avec les contraintes du calendrier scolaire

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

Critères de notation :

1. Montant de la prestation noté sur 20 et pondéré à 60%
2. Valeur technique de la proposition notée sur 20 et pondéré à 30% (appréciée sur les moyens humains et matériels dédiés à l'opération, le matériel employé)
3. Délai de réalisation des travaux noté sur 20 et pondéré 10 %

PUBLICITE ET DELAIS

Comme stipule l'article L3 du code de la commande sur les principes d'égalité de traitement des candidats, la liberté d'accès à la commande publique et la transparence des procédures, les informations suivantes sont utiles :

- Publication : sur le site internet de la commune <https://www.mairie-cerbere.fr/>, le **8 décembre 2025**.
- Délais de réponse : le 15 janvier 2026

NEGOCIATION

La collectivité se laisse la possibilité de ne pas négocier

REMISE DES OFFRES

Les candidats pourront remettre une offre financière et un mémoire technique par voie dématérialisée par courriel à l'adresse dgs@mairie-cerbere.fr

VISITE DES SITES

Une visite des sites est fortement recommandée, les candidats peuvent se rapprocher de la mairie pour convenir d'un rendez-vous pour visiter les locaux qui ne sera organisé qu'un mercredi, jour où il n'y a pas classe.

Les candidats peuvent se rapprocher de la DGS par mail à l'adresse dgs@mairie-cerbere.fr ou par téléphone au 04.68.88.63.18

AUDITS ENERGETIQUES

Les audits énergétiques des bâtiments sont joints au présent programme de consultation pour permettre aux candidats d'appréhender les problématiques constatées en termes de déperditions thermiques

PUBLICATION DE LA CONSULTATION

Comme stipule l'article L3 du code de la commande sur les principes d'égalité de traitement des candidats, la liberté d'accès à la commande publique et la transparence des procédures, les informations suivantes sont utiles :

- Publication : sur le site internet de la commune <https://www.mairie-cerbere.fr/>, le **8 décembre 2025**.
- Délais de réponse : le 15 janvier 2026

